

FINANCES PUBLIQUES : Services ouverts au public

La direction départementale des finances publiques de Moselle vous informe que, durant la période de confinement, tous ses services (services des impôts, trésoreries, etc.) resteront ouverts au public. La prise de rendez-vous permet, conformément au décret 2020-1310 du 29 octobre 2020, de répondre aux conditions d'accueil des usagers adaptées à la situation sanitaire.

Ainsi, la réception du public se fait exclusivement sur rendez-vous, quel que soit le motif.

Pour prendre rendez-vous,

- S'il s'agit d'une question fiscale, les usagers sont invités à se rendre dans leur espace personnel sur le site www.impots.gouv.fr ou à téléphoner à leur service des impôts dont le numéro est :
 - METZ - Service Impôts Particuliers : 03 87 55 88 36
 - METZ – Service Impôts Entreprises : 03 87 34 78 50

 - CHATEAU-SALINS - 03 87 05 12 70

 - SARREBOURG- Service Impôts des Particuliers : 03 87 23 29 54
 - SARREBOURG- Service Impôts des Entreprises : 03 87 23 29 08

 - SARREGUEMINES – 03-87-95-14-88

 - ST AVOLD - Service Impôts des Particuliers : 03 87 29 26 70
 - ST AVOLD - Service Impôts des Entreprises : 03 87 29 26 78

 - SIP-SIE FORBACH : 03 87 29 34 97

 - HAYANGE - Service Impôts des Particuliers: 03 82 86 80 72
 - HAYANGE - Service Impôts des Entreprises : 03 82 86 80 70

 - THIONVILLE - Service Impôts des Particuliers : 03 82 53 24 19
 - THIONVILLE – Service Impôts des Entreprises : 03 82 53 89 66

S'il s'agit d'une question relative à une facture de service public local (cantine, périscolaire, eau, assainissement, etc.), les usagers sont invités à contacter leur trésorerie dont les coordonnées sont indiquées sur la facture